Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_32-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025 à 18 h 00

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 37

Ayant donné procuration : 5

Absent : 1

Votants : 42

Date de convocation :
9 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 18 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Damien GASPAILLARD, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Alexis BRULIN pouvoir à Yannick LE CAM
Valérie ROOS pouvoir à Marina ANDRÉ
Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Jean-Christophe LE GOT
Corentin POILBOUT pouvoir à Boris GUILLOU

Absente excusée n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON

Secrétaire de séance :
Cigdem AKTAS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_32-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 15 décembre 2025** **Rapporteur : Mme LAPORTE**

Conseil municipal

Délibération

32 - Don de sang bénévole - Établissement français du sang et Union départementale des associations pour le don de sang bénévole des Côtes d'Armor - Convention de partenariat

Exposé des motifs

Les dons de sang permettent de soigner chaque année des millions de malades en France. Des centaines de dons sont nécessaires chaque jour pour soigner les malades en Bretagne. Le don de sang est vital et peut concerner tout le monde, à n'importe quel moment : un accident de la route, une hémorragie lors d'une opération ou un cancer, etc.

Pour répondre aux besoins réguliers en produits sanguins, l'Établissement français du sang (EFS) Bretagne initie des partenariats avec différents acteurs afin d'améliorer la visibilité des dons de sang et ainsi augmenter la participation des bretons au don.

10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour couvrir les besoins et 600 en Bretagne.

La Ville de Saint-Brieuc s'est déjà engagée auprès de l'EFS Bretagne dans sa mission de santé publique dans les années passées. Elle est ainsi devenue "Ambassadonneur" : ambassadeur des dons de sang.

La convention de partenariat ci-annexée est destinée à poursuivre le partenariat pour les années à venir et a pour objectif de préciser les modalités de soutien apportées par la Ville, dans sa mission de santé publique à l'EFS Bretagne et à l'Union départementale des associations pour le don de sang bénévole des Côtes d'Armor.

Ainsi, la place de la collectivité porte sur la communication des actions de l'EFS, notamment par le relais des campagnes en vue de favoriser l'engagement de la population à donner de son temps et de son sang.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'Établissement français du sang (EFS) Bretagne et l'Union départementale des associations pour le don de sang bénévole des Côtes d'Armor.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_32-DE

Présents : 37 Pouvoirs : 5 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	Mme Cigdem AKTAS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	